

| | |
|---|--|
| <p>D 26-49</p> <p>CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INTERVENTION D'UNE ASSISTANTE DE LANGUE ETRANGERE SUR LES TEMPS SCOLAIRES - JUIN 2026</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p> | <p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoint au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p> |
|---|--|

Laurent LAEMLÉ propose aux membres du conseil municipal de signer une convention de partenariat avec l'Association pour le Rayonnement de la Culture Américaine en Normandie (ARCAN), représentée par Judith CREWS.

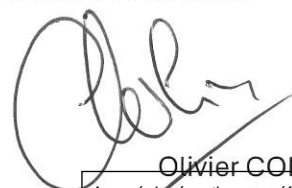
Il s'agit de permettre aux enfants de l'école de HOULGATE de bénéficier d'une ouverture sur une culture étrangère anglophone en complément de l'apprentissage scolaire des langues avec l'intervention de Mme Judith CREWS dans les classes de petite-section maternelle jusqu'au CM2 du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 26 juin 2026, soit durant 4 semaines, à raison de 6 x 1 heure par semaine, réparties sur du temps scolaire (3h le jeudi matin et 3h le vendredi matin).

Laurent LAEMLÉ présente les termes de la convention, et notamment :

- Durée de la convention : 1^{er} juin 2026 jusqu'au 26 juin 2026 ;
- 6 x 1 heure par semaine, réparties sur du temps scolaire (3h le jeudi matin et 3h le vendredi matin).
- Coût : 25 € de l'heure

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat pour l'intervention d'une assistante de langue étrangère sur les temps scolaires en juin 2026 selon les modalités présentées dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.




Olivier COLIN,

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260519-D26-49-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026